

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Rémunération 2025 des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux dispositions des articles L.22-10-8 et L.22-10-34 du Code de commerce, les éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2025, résultant de la mise en œuvre des politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 5 juin 2025, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Mixte réunie le 11 juin 2026.

Ces éléments figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et la Brochure de Convocation 2026 telle que modifiée par l'addendum, disponibles sur le site de la Société ([Assemblée Générale Annuelle 2026 | Worldline Global](#)) comme suit :

RÉSOLUTIONS	RÉSULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2026	RENOI VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 (« DEU 2025 ») ET LA BROCHURE DE CONVOCATION 2026 (« BC 2026 »)
9e résolution Approbation des informations mentionnées au I. de l'article L.22-10-9 du Code de commerce relatives aux rémunérations des mandataires sociaux	Approuvée à 99,58%	Section E.2.2.3 du DEU 2025 (page 446)
10e résolution Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Wilfried Verstraete, Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,56%	Section E.2.2.1 du DEU 2025 (pages 441-442)
11e résolution Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ou attribués au titre du même exercice à Pierre-Antoine Vacheron, Directeur Général à compter du 1 ^{er} mars 2025	Approuvée à 98,42%	Section E.2.2.2 du DEU 2025 (pages 442-445) Pages 40-41 de la BC 2026

Politiques de rémunération 2026 des dirigeants mandataires sociaux

Le Conseil d'administration du 25 février 2026, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a approuvé les politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux pour 2026.

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, ces politiques de rémunération ont été approuvées par l'Assemblée Générale Mixte qui s'est réunie le 11 juin 2026.

Les actionnaires ont approuvé les résolutions relatives aux politiques de rémunération du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général, telles que présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 et la Brochure de Convocation 2026, telle que modifiée par l'addendum disponibles sur le site de la Société ([Assemblée Générale Annuelle 2026 | Worldline Global](#)) comme suit :

RÉSOLUTIONS	RÉSULTATS DU VOTE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 11 JUIN 2026	RENOI VERS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2025 (« DEU 2025 ») ET LA BROCHURE DE CONVOCATION 2026 (« BC 2026 »)
12e résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'administration	Approuvée à 99,47%	Section E.2.1.2 du DEU 2025 (page 439)
13e résolution Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général	Approuvée à 98,86%	Section E.2.1.1.2 du DEU 2025 (pages 434-438) Pages 44-47 de la BC 2026